PROE
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E : sprep@sprep.org
T : +685 21 929
F : +685 20 231
W : www.sprep.org

Circulaire du PROE

Dossier : SPM 18/4

Date : 11 juillet 2011

Circulaire : 11/61

Diffusion : Correspondants nationaux du PROE
Organisations du CORP
Pays et organisations collaborant avec le PROE
Correspondants institutionnels

Objet : **Invitation et dispositions pratiques – Vingt-deuxième Conférence du PROE, Apia (Samoa), 12-16 septembre 2011**

1. Comme suite à notre circulaire n° 11/24 en date du 10 mars 2011, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la 22e Conférence des représentants officiels du PROE qui se tiendra à Apia (Samoa) du 12 au 16 septembre 2011.

2. La Conférence approche à grands pas et nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir, par courrier électronique ou télécopie, vos nominations ainsi que toutes les informations nécessaires concernant votre délégation **avant le 30 juillet 2011**. Merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint et le retourner au Secrétariat dans les meilleurs délais.

3. Nous vous prions par ailleurs de nous communiquer le plus tôt possible la liste des membres de votre délégation ainsi que leurs itinéraires et préférences en matière d'hébergement. Vous trouverez à cet égard en pièce jointe la liste des hôtels et des tarifs proposés.

Invitations – Membres du PROE

4. Tous les gouvernements et administrations membres du PROE sont priés de nommer leurs représentants et suppléants ou conseillers le cas échéant. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous indiquer le nombre approximatif de membres de votre délégation d'ici la date susmentionnée.

Invitations – Conseillers et observateurs

5. Les organisations membres du CORP, agences des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui travaillent en étroite collaboration avec le PROE à la mise en œuvre de son Plan d'action et d'activités connexes sont également invitées à nommer leurs représentants qui assisteront, à leurs frais, à la Conférence du PROE en qualité de conseillers ou d'observateurs.

Lieu

6. La Conférence se tiendra à Apia (Samoa), à l'hôtel Tanoa Tusitala.

Hébergement

7. Le Secrétariat entend réserver des chambres dans des hôtels d'Apia si votre réponse nous parvient en temps opportun.

8. Les délégations qui souhaitent profiter de cette offre sont priées de contacter le Secrétariat avant le **30 juillet 2011**.

Frais de voyage et allocations journalières

9. En 1992, la cinquième Conférence du PROE a décidé de constituer un fonds spécial en vue de la prise en charge des frais de voyage et des allocations journalières des micro-États insulaires membres. Il a par ailleurs été convenu que les autres membres prendraient en charge leurs propres frais. Les micro-États insulaires habilités à recevoir cette assistance sont les suivants : Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Tokélaou et Tuvalu.

10. Le Secrétariat assumera donc les frais suivants pour un représentant de chacun de ces membres :

- un billet d'avion aller-retour en classe touriste, ou excursion si possible, par l'itinéraire le plus direct et le plus économique entre le pays concerné et Apia ; et
- des allocations journalières au taux en vigueur au PROE devant couvrir chaque nuit passée en transit à l'aller et au retour, plus les frais d'hébergement et de repas et les dépenses accessoires pendant la durée de la Conférence.

N.B**. Ces allocations seront versées le premier jour de la Conférence.**

11. Dès réception du nom du représentant du micro-État insulaire bénéficiant de cette assistance, le Secrétariat fera établir un billet prépayé (PTA) pour couvrir le voyage par avion de ce seul représentant. Nous vous prions d'envoyer vos nominations au Secrétariat le plus tôt possible par courrier électronique ou télécopie.

Formalités d'entrée et visas

12. Tous les voyageurs, à l'exception des ressortissants des États-Unis munis d'un passeport de ce pays, sont dispensés de visa pour des séjours de moins de 60 jours ; ils doivent toutefois être en possession d'un billet permettant leur départ du pays et d'un passeport dont la durée de validité dépasse six mois et être autorisés à rentrer dans leur pays de résidence. Les ressortissants des États-Unis voyageant avec un passeport de ce pays sont priés de communiquer le plus tôt possible au Secrétariat leurs noms et numéros de passeport pour pouvoir bénéficier de la dispense de visa offerte par les autorités locales.

Documents de travail et ordre du jour provisoire

13. Conformément au règlement intérieur, tous les documents de travail (sur support électronique) seront envoyés six semaines avant la Conférence. Des versions électroniques seront également disponibles sur le site web du PROE (www.sprep.org). Tous ces documents seront disponibles en anglais et en français conformément à la politique de l'Organisation.

Langues officielles

14. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis pendant les conférences.

Déni de responsabilité et assurance

15. Le PROE décline toute responsabilité concernant tout sinistre subi par une personne qu'il prend en charge en vue de sa participation à une conférence ou une réunion. Nous recommandons vivement que chaque délégué s'assure (à ses propres frais) pour la période couvrant sa participation à une conférence et les déplacements associés.

Renseignements complémentaires

16. Pour tout renseignement complémentaire concernant les dispositions logistiques, veuillez contacter **Alofa Tu'uau** ou **Apiseta Eti**. Pour les voyages et l'hébergement, veuillez vous adresser à **Pauline Fruean**, chargée des conférences et des voyages. Pour toute information concernant les documents de travail, l'ordre du jour et les autres questions, veuillez contacter le directeur adjoint, **Kosi Latu**, ou sa secrétaire, **Apiseta Eti**.

17. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos nominations par courrier électronique ou télécopie **le plus tôt possible pour nous permettre de réserver votre hébergement**.

SPREP
PO Box 240
Apia, Samoa

Tél. : (685) 21929
Fax : (685) 20231
Email : PROE: sprep@sprep.org
Kosi : kosil@sprep.org
Pauline : paulinef@sprep.org
Apiseta : apiseta@sprep.org

Dans l'attente de recevoir vos nominations pour la Vingt-deuxième Conférence du PROE, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Kosi Latu
Directeur par intérim

P. J.

DS/ae